

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

## PRÉAMBULE

OCP Répartition commercialise le service e-documents (ci-après « le Service ») consistant à dématérialiser et à conserver dans un coffre-fort numérique personnel et sécurisé les factures et documents commerciaux qu'elle émet à destination de ses clients officines de pharmacie.

OCP Répartition, SAS au capital social de 29.442.000 euros, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 388.698.201, dont le siège social est sis à 2 rue Galien à Saint Ouen (93400) est mandatée par les sociétés appartenant au Groupe OCP figurant dans la liste ci-après pour fournir le Service à leurs clients pour les factures et documents commerciaux émises par lesdites sociétés :

- Dépotrade, SAS au capital de 289 000 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n°383 585 148, dont le siège social est sis à 2 rue Galien à Saint Ouen (93400) ;
- Pharmactiv Distribution, SAS au capital social de 304000 euros, enregistrée au RCS de Bobigny sous le n° 351984026, dont le siège social est sis à 2 rue Galien à Saint Ouen (93400) ;
- Groupe PHR, SAS au capital de 203 148 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 381 291 475, dont le siège social est situé 78 avenue de la République à Boulogne-Billancourt (92100)
- Réseau Santé, SAS au capital de 135 983 €, immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 380 252 643 dont le siège social est situé 230 rue Josephine Pencalet à 29200 Brest (29200)
- C.P.M (Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen), SA au capital de 380 000 euros, immatriculée au RCI sous le n° 56 500052, dont le siège social est situé à 4-6 Avenue Albert II Bât A Zone F - Monaco (98000).

## Article 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les CGV). Les présentes Conditions Générales d'Utilisation définissent les conditions d'utilisation du Service par la Pharmacie et/ou tout Utilisateur autorisé par la Pharmacie ainsi que les droits et obligations des parties.

En utilisant ce Service et/ou en se connectant à l'Espace Personnel, la Pharmacie et/ou l'Utilisateur reconnaissent(nt) expressément avoir pris connaissance et accepte(nt) sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

## Article 2. DEFINITIONS

**Pharmacie** : la pharmacie mentionnée sur le contrat d'adhésion ayant souscrit au Service ou le cas échéant, ayant souscrit puis résilié l'abonnement au Service depuis moins de 10 ans.

**Utilisateur(s)** : (le/s) titulaire(s) ou le(s) représentant(s) légal (légaux) de la Pharmacie et/ou la (les) personne(s) physique(s) ou morale(s) autorisée(s) par la Pharmacie à accéder à son Espace Personnel.

**OCP ou groupe OCP** : désigne individuellement ou non les sociétés figurant dans le préambule.

**Service ou Service e-documents** : le service comprend :

- Une prestation permettant à la Pharmacie de recevoir ses factures et autres documents émis par OCP sous forme électronique ;
- Une prestation permettant à la Pharmacie (le cas échéant, et ses Utilisateurs) de consulter les Factures Electroniques datant de moins de 10 ans.

Les factures et autres documents sont déposés automatiquement et conservés dans l'Espace Personnel de la Pharmacie.

**Facture(s) Electronique(s)** : original de la (des) facture(s) ou l'avoir ou la facture modificative ainsi que leurs conditions générales de vente associées, sous forme électronique ayant valeur légale transmis par OCP à la Pharmacie dans le cadre de leurs relations commerciales.

La Facture Electronique est fournie dans les conditions de l'article 289 V du Code Général des Impôts pour les sociétés du Groupe OCP (France) et de l'article 71 IV du Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires pour CPM (Principauté de Monaco).

La Facture Electronique est considérée comme définitive et « dématérialisée » au sens des dispositions susvisées.

Les Factures Electroniques tiennent lieu de factures originales au sens de la réglementation susvisée.

La Pharmacie est donc informée que lorsque les échanges de factures électroniques n'ont pas lieu dans le cadre des dispositions susvisées, (i) les factures électroniques ne peuvent tenir lieu de factures originales au sens des dispositions édictées par le Code Général des Impôts (France) ou du Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires (Principauté de Monaco) et (ii) l'émetteur de factures électroniques reste tenu de délivrer une facture originale sous forme papier à ses clients ou acheteurs, destinataires desdites factures électroniques, et d'en conserver un double.

**Autres Documents Electroniques** : les documents transmis par OCP à la Pharmacie dans le cadre de leurs relations commerciales autres que la facture, avoir ou facture modificative, notamment le relevé récapitulatif des factures sur une période donnée.

**Documents Electroniques** : comprennent les Factures Electroniques ainsi que les Autres Documents Electroniques.

**Espace Personnel** : Espace personnel sécurisé de la Pharmacie sur lequel sont déposés et conservés ses Documents Electroniques.

**Contrat** : Il s'agit du contrat d'adhésion au Service dûment signé par la Pharmacie éventuellement complété par un ou plusieurs avenants dûment signés(s).

## Article 3. SERVICE

Le Service est réservé exclusivement aux officines de pharmacies, localisées en France métropolitaine, DOM-TOM et Monaco, clientes du Groupe OCP.

La Pharmacie reconnaît avoir pleinement été informée, préalablement à sa souscription au Service, des caractéristiques techniques et des informations nécessaires à l'utilisation du Service et qu'elle a obtenu une réponse à toutes les questions concernant le mode de fonctionnement du Service.

**3.1 Description du Service**

Le Service permet :

- la transmission à la Pharmacie et l'archivage par OCP de Factures Electroniques et Autres Documents Electroniques; - La consultation des Documents Electroniques par la Pharmacie (et/ou un Utilisateur) sur son Espace Personnel;
- Le téléchargement d'une copie de ces documents par la Pharmacie ou un Utilisateur depuis l'Espace Personnel.

Les Documents Electroniques, horodatés à la date et l'heure de leur dépôt sur l'Espace Personnel, sont conservés pendant 10 ans (horodatage faisant foi) et ce, y compris en cas de résiliation du Service par la Pharmacie.

**3.2 Activation du Service**

L'activation et l'utilisation du Service sont soumises à la signature du contrat d'adhésion au Service par les parties. La signature du contrat d'adhésion est faite par voie électronique via l'outil « e-sign ».

**3.3 Informations relatives à la Pharmacie**

Il est rappelé que l'activation et l'utilisation du Service sont conditionnées par la fourniture d'informations complètes et exactes et notamment d'une adresse mail valide.

La communication de la date de début de la dématérialisation, la délivrance des codes d'accès, l'information relative au dépôt des Documents Electroniques sur l'Espace Personnel et le cas échéant le désabonnement à ladite information sont effectuées par courrier électronique à l'adresse OCP@serviceocp.edocuments.fr. Il est de la responsabilité de la Pharmacie d'informer OCP sans délai, de toute modification de ses informations et plus particulièrement de ses mentions légales et de son adresse électronique.

**3.4 Codes d'accès**

L'accès à l'Espace Personnel nécessite l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe individuel.

- Codes d'accès de la Pharmacie

La Pharmacie est seule responsable de la conservation, de la confidentialité et de l'utilisation strictement personnelle de ses dispositifs d'authentification qu'elle s'oblige à tenir secrets et à ne communiquer ni à remettre à quiconque. La Pharmacie est invitée à modifier son mot de passe à sa première connexion. En cas de perte ou d'oubli de son mot de passe, la Pharmacie pourra le réinitialiser elle-même depuis la page d'accueil de l'application e-documents en cliquant sur « mot de passe oublié ». En cas de vol, de divulgation ou de compromission de son mot de passe, la Pharmacie s'engage à le modifier immédiatement.

## • Codes d'accès des Utilisateurs

La Pharmacie peut désigner des Utilisateurs et leur attribuer le cas échéant, des codes personnels.

Elle gère de façon autonome les codes personnels de ses Utilisateurs (notamment la suppression, la modification et la réinitialisation).

Il appartient à la Pharmacie de s'assurer que la transmission aux Utilisateurs, la conservation et la saisie des codes d'accès par ces derniers soient effectuées dans des conditions parfaites de sécurité et de confidentialité.

La Pharmacie est responsable des Utilisateurs vis-à-vis d'OCP.

Il est expressément convenu entre les Parties que la saisie des codes d'accès personnels par la Pharmacie ou l'Utilisateur permet son identification et prouve notamment son consentement aux opérations offertes dans le cadre du Service.

- Sécurité de l'Espace Personnel

L'Espace Personnel garantit techniquement :

- l'authenticité par certificat électronique avec gestion des profils et des habilitations,
- le dépôt avec contrôle d'intégrité en ligne (documents, formulaires, flux, XML),
- la confidentialité avec le chiffrement systématique ou asymétrique des dépôts,
- l'horodatage et la signature électronique des dépôts acceptés,
- la production d'un accusé de réception avec l'empreinte signée du dépôt,
- le séquestre et la « notarisation » des échanges dans un espace de confiance sécurisé,
- la consignation à valeur probante pour l'archivage longue durée, et ce, pendant l'archivage dans l'Espace Personnel, au moment de la restitution à la Pharmacie, après la transmission par des moyens sécurisés.

## 3.5 Factures électroniques

Les Factures Electroniques sont fournies dans les conditions de l'article 289-V du Code Général des Impôts lorsque la société émettrice est établie en France et dans les conditions de l'article 71 IV du Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires lorsque la société émettrice est établie dans la Principauté de Monaco.

Les Factures Electroniques demeurent soumises aux conditions générales de vente de la société émettrice.

**3.6 Alerte email de mise à disposition d'une nouvelle Facture Electronique**

Une alerte est automatiquement envoyée via email à la Pharmacie pour l'informer de tout nouveau dépôt d'un Document Electronique sur son Espace Personnel. La Pharmacie peut se désabonner en ligne, à tout moment, de ces emails de notification.

Le cas échéant, la Pharmacie est tenue de consulter spontanément les Documents Electroniques déposés sur son Espace Personnel, étant précisé que les Factures Electroniques demeurent exigibles et doivent être réglées dans les délais contractuels.

Le délai pour contester une facture est défini dans les conditions générales de vente de la société émettrice de la facture concernée, et court à compter de la date d'établissement de la facture. Passé ce délai, toute contestation est forclosée.

**3.7 Période de test du Service**

Si le Contrat le prévoit, la Pharmacie bénéficie d'une période pendant laquelle elle peut tester le Service (ci-après « la Période de test »).

Pendant cette période, les factures et documents commerciaux sont fournis à la fois sur support papier et sur support électronique étant précisé que les factures sur support papier font foi, les factures électroniques constituant des duplicata électroniques.

La Période de test débute à la date communiquée par OCP par email et prend fin la veille de la date de début de la dématérialisation.

A défaut de résiliation du Contrat par la Pharmacie, la dématérialisation des factures et documents débute à la date communiquée par OCP.

**3.8 Date de début de dématérialisation**

La Pharmacie est informée par email de la date de début de dématérialisation des factures et documents.

En cas de relation commerciale établie entre la Pharmacie et une société du groupe OCP postérieurement à la date de l'entrée en vigueur du Contrat, la Pharmacie accepte que ladite société lui transmette des factures électroniques dans les conditions de l'article 289-V du Code Général des Impôts si la société du groupe OCP est établie en France et de l'article 71 IV du Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires s'agissant de CPM, et ce, dans les 48h de la signature du Contrat d'Adhésion.

**3.9 Prix**

Le prix du Service est défini dans le Contrat ou à défaut dans les barèmes prix disponibles sur simple demande, et est révisable à tout moment.

Le prix est indiqué en euros hors taxe. Les facturations seront donc majorées de la TVA applicable au jour de la facturation.

Les modifications de prix sont communiquées à la Pharmacie au moins 15 jours avant leur application, par tout moyen. La Pharmacie peut soit choisir de maintenir le Contrat au nouveau tarif indiqué soit résilier le Contrat.

Le Service est facturé, mensuellement, en début de mois à compter de la date de début de dématérialisation et payable selon les conditions en vigueur sur le compte OCP.

## Article 4. DUREE - RESILIATION

Le Contrat prend effet à compter de sa date de signature. Il est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans les conditions ci-après.

**4.1 Résiliation d'OCP**

OCP Répartition se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier de plein droit le Contrat sans préavis en cas de non-respect par la Pharmacie de l'une de ses obligations notamment le paiement de l'abonnement au Service.

Les factures et documents seront alors adressés à la Pharmacie sur papier étant précisé que les Factures Electroniques déposées dans l'Espace Personnel et non payées à la date de résiliation demeurent exigibles.

OCP Répartition pourra également suspendre ou désactiver l'accès au Portail pour un Utilisateur, à tout moment et sans préavis en cas de non-respect par l'Utilisateur de l'une de ses obligations.

**4.2 Résiliation du Client**

Le Contrat peut être résilié à tout moment par le Client.

La résiliation doit être adressée :

- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception à :  
OCP Répartition  
Administration des Ventes / Service e-documents  
2 rue Galien, 93587 SAINT OUEN cedex
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante :  
bp-demat-adv@ocp.fr

La résiliation est effective 48h après la réception par OCP de la notification de résiliation.

Toutefois, la Pharmacie pourra consulter les Documents Electroniques déposés sur son Espace Personnel et ce, pendant 10 ans à compter de leur date de dépôt.

## Article 5. PRE-REQUIS TECHNIQUES

L'utilisation du Service et l'accès à l'Espace Personnel reposent sur l'utilisation d'un système informatique connecté à un fournisseur d'accès à réseau Internet, la Pharmacie et l'Utilisateur faisant leur affaire respective de l'acquisition, l'installation et la maintenance de leur système informatique et leur raccordement au réseau Internet, ainsi que leur protection, notamment au moyen de pare-feu et antivirus à jour. L'ensemble des frais, abonnement ou redevance afférents à leur système informatique et à la connexion au réseau internet restent à la charge de la Pharmacie et de l'Utilisateur. OCP n'étant ni fournisseur d'accès à internet, de matériels et/ou de logiciels (autre que la plateforme permettant l'utilisation du Service), sa responsabilité ne pourra être recherchée à ce titre.

Par ailleurs, avant toute utilisation de l'Espace Personnel, l'Utilisateur reconnaît s'être assuré que le navigateur utilisé permet un accès sécurisé au site.

## Article 6. ASSISTANCE - MAINTENANCE

Si la Pharmacie ou l'Utilisateur rencontre des difficultés dans l'utilisation du Service, elle ou il peut se rendre sur la rubrique « Foire aux Questions » [www.nouveau.ocp.fr](http://www.nouveau.ocp.fr) > Gestion > e-documents > FAQ

Ou contacter l'assistance technique au 0825 30 30 25 (0,15 € TTC/min) du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h30 à 19h.

**Article 7. COOKIES**

Il convient de se référer à la politique de confidentialité disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ocp.fr/politique-de-confidentialite/>

## Article 8. DONNEES PERSONNELLES

Il convient de se référer à la politique de confidentialité disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ocp.fr/politique-de-confidentialite/>

## Article 9. RESPONSABILITE DE OCP

Le Service est disponible 7/7 et 24 h/24 sauf période de maintenance, interruption inopinée du Service, défaillance du réseau ou des intermédiaires techniques, ou événement de force majeure.

OCP ne sera aucunement redevable d'une indemnité en cas d'une interruption de service, quel qu'en soit le motif et la durée.

La Pharmacie et l'Utilisateur reconnaissent les limites d'Internet. Par conséquent, OCP ne saurait être tenue responsable du mauvais fonctionnement d'Internet, notamment, les risques d'interruption, les temps de réponse, les problèmes d'affichage.

OCP s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des Documents Electroniques conservés sur l'Espace Personnel sous réserve que la Pharmacie et/ou l'Utilisateur n'aient pas divulgué, de quelle façon que ce soit, leurs codes d'accès.

OCP ne pourra être tenue, dans la mesure permise par la réglementation en vigueur, responsable des dommages immatériels ou indirects qui pourraient résulter de l'utilisation du Service.

**Article 10. RESPONSABILITE DE LA PHARMACIE ET DE L'UTILISATEUR**

La Pharmacie et l'Utilisateur s'engagent à utiliser le Service pour leurs besoins propres.

La Pharmacie utilise le Service sous sa propre responsabilité et demeure seule responsable de l'utilisation faite par elle-même ou par un Utilisateur (y compris la divulgation d'un Document Electronique) ou des résultats de l'utilisation des Documents Electroniques.

L'utilisation du Service ne dispense pas la Pharmacie de respecter ses obligations fiscales notamment de procéder aux déclarations fiscales qui lui incombent.

La Pharmacie et l'Utilisateur s'engagent à ne commettre aucun acte pouvant mettre en cause la sécurité informatique du Service et à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal du Service.

La Pharmacie est responsable de toutes les conséquences qui résulteraient d'une erreur de transmission ou de manipulation de sa part ou de la part de ses Utilisateurs, ainsi que de toute divulgation de l'un de ses dispositifs d'authentification.

## Article 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Documents Electroniques sont et demeurent la propriété de la Pharmacie. Les présentes conditions générales d'utilisation n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle appartenant à OCP et/ou ses prestataires au bénéfice de la Pharmacie et/ou de ses Utilisateurs.

Les marques, dessins, modèles, images, textes, photos, logos, chartes graphiques, logiciels, bases de données issus, mis à disposition ou utilisés dans le cadre du Service ainsi que les écrans et les noms de domaines attachés au Service, sans cette liste soit exhaustive, sont protégés par le code de la propriété intellectuelle ainsi que les normes internationales applicables et constituent la propriété exclusive de OCP (ou de ses prestataires notamment techniques). Ils ne peuvent être appropriés par la Pharmacie et/ou l'Utilisateur.

Toute réimpression et/ou reproduction totale ou partielle d'un de ces droits et/ou décompilation de logiciel ou progiciel, sans l'autorisation expresse d'OCP, et plus généralement toute utilisation non expressément autorisée d'un des éléments d'OCP (ou de l'un de ses prestataires) est interdite et susceptible de constituer un acte de contrefaçon engageant la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur devant les juridictions compétentes. En conséquence, la Pharmacie et/ou ses Utilisateurs s'interdisent tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle d'OCP (ou de ses prestataires).

Cependant, OCP concède à la Pharmacie une licence personnelle non exclusive et non transmissible d'utilisation de l'Espace Personnel pour un usage conforme à sa destination et pour la durée de la souscription de la Pharmacie au Service augmentée d'une durée de 10 ans.

## Article 12. REGLES DE PREUVE

De convention expresse, toutes les connexions et opérations effectuées au moyen des codes d'accès de la Pharmacie (de l'Utilisateur, le cas échéant) sont réputées avoir été effectuées par elle-même (lui-même).

Les données Electroniques échangées entre les sociétés du groupe OCP et la Pharmacie dans le cadre du Service seront réputées signées électroniquement par leur émetteur. Leur enregistrement informatique sur tout support par OCP sera réputé intègre et vaudra preuve littérale, y compris en justice, de l'identité de leur auteur et de la volonté de celui-ci d'en signer le contenu. Les Factures Electroniques sont expressément visées par le présent article.

**Article 13. DISPOSITIONS GENERALES**

**13.1 Cas de force majeure**

La survenance d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil, tel que défini notamment par son caractère imprévisible et irrésistible, entraîne la suspension totale ou partielle de l'exécution du Service. Il appartient à la Partie qui se prévaut d'un événement de force majeure de le déclarer dans les meilleurs délais. Dans ce cas, dans l'hypothèse où OCP ne serait plus en mesure de délivrer le Service selon les conditions des présentes Conditions Générales d'Utilisation, OCP s'efforcera de proposer une solution à la Pharmacie.

Les obligations ainsi suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de la (les) cause(s) de non-exécution auront (ont) pris fin.

Dans l'hypothèse où le cas de force majeure produirait ses effets pendant une durée supérieure à trente (30) jours, le Contrat pourra être résilié de plein droit sans nécessité de constatation judiciaire par l'une ou l'autre des Parties sans préavis.

**13.2 Conditions Générales d'Utilisation**

Seule la version des Conditions Générales d'Utilisation du Service publiée à l'adresse [www.edocuments.fr](http://www.edocuments.fr) fait foi. Toute publication des Conditions Générales d'Utilisation sur un support ou à une autre adresse internet n'est effectuée qu'à titre indicatif.

**13.3 Modification**

OCP se réserve le droit d'apporter des modifications aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et/ou au Service (y compris ses modalités de fourniture). Toute modification entre en vigueur à compter de sa date de mise en ligne, ou le cas échéant à toute autre date qui serait indiquée dans toute condition particulière applicable au Service. Aussi, la Pharmacie et l'Utilisateur doivent régulièrement se rendre sur l'onglet de la page d'accueil du site e-documents et vérifier l'existence de telles modifications. La Pharmacie et l'Utilisateur sont réputés avoir accepté la nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation et/ou de Service du simple fait de l'accès à l'Espace Personnel (pour tout Utilisateur) et/ou de la poursuite de l'utilisation du Service (pour la Pharmacie). Dans le cas où la Pharmacie refuse une ou plusieurs modifications, elle devra le notifier par écrit au siège social de OCP dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de publication sur le site [www.edocuments.fr](http://www.edocuments.fr) des Conditions Générales d'Utilisation modifiées.

**13.4 Nullité**

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

**13.5 Renonciation**

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des Conditions Générales d'Utilisation ou acquiesce à son exécution ne pourra être interprétée comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

**13.6 Indépendance des Parties**

Les Parties au contrat sont indépendantes. Aucune des parties ne peut prendre d'engagement au nom ou pour le compte de l'autre Partie.

**13.7 Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, les Parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

- pour OCP Répartition, à son siège social,
- pour la Pharmacie, à l'adresse mentionnée dans le contrat d'adhésion.

**13.8 Droit applicable et Différends**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français. Le tribunal compétent en cas de litige sera celui désigné sur les Conditions Générales de Vente d'OCP Répartition.